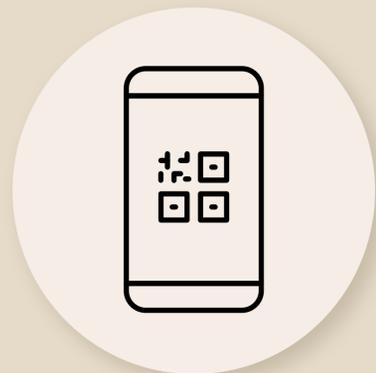


A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :



Extension du certificat COVID



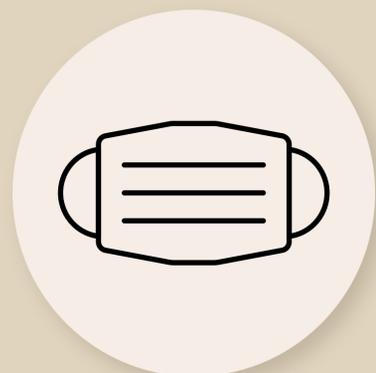
Répétitions et entraînements en groupes fixes à l'intérieur



Réunions en famille et entre amis de plus de 10 personnes à l'intérieur (recommandation)



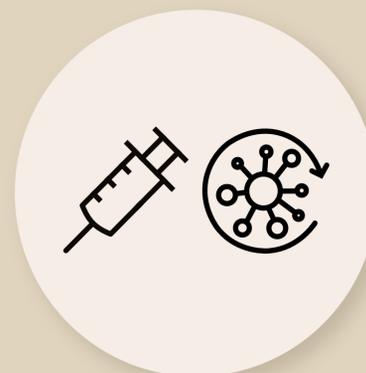
Evènements de plus de 300 personnes à l'extérieur



Extension du port du masque à l'intérieur

Si certificat obligatoire, masque obligatoire également

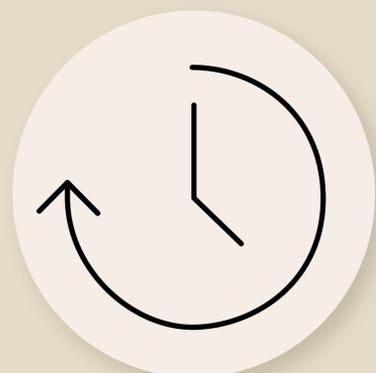
Exceptions : famille, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant



Possibilité de restreindre l'accès

Possibilité pour les entreprises et organisateurs devant exiger le certificat de restreindre l'accès aux personnes vaccinées et guéries

Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis



Validité des tests plus courte



test rapide antigénique (depuis le prélèvement de l'échantillon)



Télétravail vivement recommandé



Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce

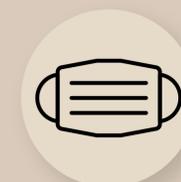
Mesures toujours en vigueur:



Certificat obligatoire: restaurants, évènements, culture, sport et loisirs



Réunions privées de max. 30 personnes à l'intérieur (50 à l'extérieur)



Masque obligatoire dans les transports publics et les magasins



Réduire les contacts



Aérer régulièrement

Se faire vacciner